TR/EG

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT REGISTRE

AVENUE JEAN JAURES (R.D.155)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux sont entrepris avenue Jean Jaurès par la société TERCA 3/5 rue de Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne, agissant pour le compte d'ENEDIS – quai de la révolution – 94140 Alfortville (intervention sur le réseau électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Jean Jaurès** à compter du **19 juin 2023** à **9 heures 30** jusqu'au **21 juillet 2023** à **16 heures 30 :**

- **Neutralisation du stationnement** au droit du n°46,
- **Neutralisation d'une voie de circulation** au droit du n° 33 à l'avancement du chantier :
  - la **circulation alternée** sera gérée par feux tricolores incluant le carrefour formé avec la rue Gunsbourg,
  - la **signalisation lumineuse tricolore permanente** du carrefour formé avec la rue Maurice Gunsbourg sera désactivée et réactivée dès que la voie sera rendue à la circulation,

- **Neutralisation du trottoir** au droit du n°33 : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société TERCA – 3/5 rue Lavoisier – 77400 Lagny-sur-Marne.

FAIT EN MAIRIE, LE 16 JUIN 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (94) Val-de-Marne

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 16 JUIN 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE (94) Val-de-Marne

Nathalie Leberthon